

## Table des matières

REMERCIEMENTS .....	xi
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE PREMIER : Données d'ordre médical .....	7
I. Le mécanisme de la conception .....	7
II. L'infertilité .....	9
A. L'évaluation du couple infertile .....	10
B. Les causes et les traitements de l'infertilité .....	10
III. Les indications génétiques de la procréatique .....	13
IV. Les techniques de procréation médicalement assistée .....	13
A. La fécondation in vitro (FIV) .....	13
1. La stimulation ovarienne .....	14
2. Le prélèvement d'ovocytes .....	15
3. L'évaluation des ovocytes, la fécondation et le transfert de l'embryon .....	16
4. Les taux de succès .....	16
5. La détermination du numérateur .....	16
6. La détermination du dénominateur .....	17
7. Les résultats internationaux .....	18
8. Les résultats canadiens .....	19
9. Les effets de la fécondation in vitro .....	20
a) <i>La grossesse multiple et les risques périnataux</i> .....	21
b) <i>Les techniques de réduction des grossesses multiples</i> .....	23
c) <i>Les malformations congénitales</i> .....	27
d) <i>Les effets psychologiques</i> .....	27
B. L'implantation tubaire de gamètes (GIFT) .....	28
1. Les taux de succès .....	29
2. Les complications .....	29
C. Les autres techniques .....	30

D.	L'insémination artificielle .....	31
1.	La technique .....	32
2.	Les résultats .....	32
3.	Les risques .....	33
4.	Le donneur .....	34
E.	Le don d'ovule et d'embryon .....	34
1.	La technique .....	35
2.	La donneuse d'ovule .....	36
F.	La maternité de substitution .....	37
V.	La sélection des gamètes et des embryons .....	37
CHAPITRE DEUX : Les interrogations du droit canadien .....		43
I.	La procréatique et le droit privé .....	43
A.	Les parents potentiels .....	43
1.	Le consentement .....	43
2.	L'autorité sur les gamètes et les embryons .....	46
3.	L'utilisation posthume des gamètes et des embryons .....	52
B.	Le donneur .....	53
1.	Légalité, légitimité et nature du don de gamètes et d'embryon .....	53
2.	Gratuité et anonymat du don de gamètes et d'embryon .....	58
3.	Le consentement du donneur .....	60
4.	La responsabilité du donneur .....	62
C.	L'enfant .....	63
1.	La filiation juridique .....	63
2.	La filiation biologique .....	66
3.	Le statut juridique .....	68
D.	Les intervenants médicaux .....	69
1.	La responsabilité du médecin .....	69
2.	La responsabilité des banques de gamètes et d'embryons .....	71
II.	La maternité de substitution .....	73
A.	Les principes en cause .....	73
1.	La légalité et la légitimité .....	73
2.	La commercialité .....	74
B.	L'enfant .....	76
1.	La filiation juridique .....	76
2.	La garde de l'enfant .....	80

III. La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .....	82
A. L'article 7 : le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne .....	82
1. Le droit de procréer .....	84
2. L'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne et les principes de justice fondamentale .....	91
B. L'application de l'article 7 à certains aspects de la procréatique .....	93
1. La force exécutoire du contrat de maternité de substitution .....	93
2. La fécondation in vitro .....	97
3. L'insémination artificielle .....	99
4. Le droit d'être informé de ses origines biologiques .....	99
C. L'article 15 : les droits à l'égalité .....	101
D. L'article premier .....	108
CHAPITRE TROIS : Le rôle de l'État .....	111
I. Les mécanismes de contrôle existants et leur portée .....	111
A. Le contrôle individuel : la conscience et la liberté de choix des individus .....	112
B. Le contrôle professionnel .....	115
1. L'exercice de la médecine .....	115
2. Les comités d'éthique locaux .....	117
C. Le contrôle de la collectivité .....	119
1. Les comités permanents d'éthique provinciaux et nationaux .....	119
2. Les tribunaux .....	120
D. Le contrôle législatif et réglementaire .....	121
1. Le contrôle législatif .....	121
2. La réglementation de la procréatique .....	123
II. Le rôle de l'État et des autorités fédérales dans le processus de réforme ..	124
A. Le rôle de l'État .....	124
B. Le rôle des autorités fédérales .....	126
CHAPITRE QUATRE : Recommandations .....	131
I. Les principes généraux .....	133
A. L'accès .....	134

B.	La commercialisation .....	139
1.	L'embryon .....	140
2.	Les gamètes .....	141
C.	La maternité de substitution .....	142
D.	L'autorité sur les gamètes et les embryons .....	149
1.	L'embryon .....	150
2.	Les gamètes .....	153
3.	L'utilisation posthume des gamètes et des embryons .....	155
E.	La filiation .....	156
1.	Le don de gamètes et d'embryon .....	156
2.	La maternité de substitution .....	158
II.	La procréatique et la sécurité .....	159
A.	Les taux de succès : l'importance du consentement éclairé .....	159
B.	Les risques en jeu .....	161
1.	Les risques physiques .....	161
2.	Les risques psychologiques .....	166
C.	La tenue des dossiers .....	168
D.	L'évaluation à long terme .....	171
III.	La mise en œuvre des recommandations .....	172
A.	La réglementation de la pratique .....	172
B.	La nécessité d'un organisme national .....	174
	<b>SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>177</b>
	<b>ANNEXE A : Étude comparative des textes étrangers et canadiens traitant de la</b>	
	<b>    procréation médicalement assistée .....</b>	<b>183</b>
	<b>Introduction .....</b>	<b>183</b>
I.	Les principes généraux .....	187
A.	L'accès .....	187
1.	Les critères d'ordre personnel .....	187
2.	Les critères d'ordre médical .....	188
B.	La commercialisation .....	190
C.	La maternité de substitution .....	190

D.	L'autorité sur les gamètes et les embryons .....	192
1.	L'exercice de l'autorité .....	193
a)	<i>Le consentement</i> .....	193
b)	<i>L'utilisation des gamètes</i> .....	195
c)	<i>L'utilisation de l'embryon</i> .....	195
2.	L'utilisation posthume des gamètes et des embryons .....	197
E.	La filiation de l'enfant .....	198
1.	Le don de gamètes et d'embryon .....	198
2.	La maternité de substitution .....	200
II.	L'innocuité des techniques de procréation médicalement assistée .....	201
A.	Les normes d'application .....	201
1.	Les risques physiques .....	201
2.	La fréquence d'utilisation des gamètes d'un même donneur .....	203
3.	Les services de consultation .....	204
B.	La tenue des dossiers et l'accès à l'information .....	204
1.	La tenue des dossiers et la centralisation de l'information.....	204
2.	L'accès à l'information .....	205
C.	La responsabilité du donneur et les recours de l'enfant.....	207
III.	Le contrôle médical et l'encadrement de la procréatique .....	207
A.	Le contrôle médical de la procréatique .....	208
B.	L'encadrement de la procréatique .....	209
Tableau I :	Admissibilité à la procréatique (sauf la maternité de substitution)...	212
Tableau II :	Critères d'accès à la procréatique (sauf la maternité de substitution) .....	214
Tableau III :	Délais de conservation et commerce des gamètes et des embryons .....	217
Tableau IV :	Maternité de substitution .....	221
Liste des textes cités	.....	225
ANNEXE B :	Proposition en vue d'une loi sur la procréation médicalement assistée .....	233
TABLE DES ARRÊTS	.....	243
TABLE DE LA LÉGISLATION CANADIENNE ET DES TRAITÉS INTERNATIONAUX	.....	247
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	.....	249
LISTE DES RAPPORTS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION	.....	255